

Règlement de jeu du Championnat de Suisse des Clubs

1. En boulodrome, les parties se jouent en terrains cadrés. Lors du lancé du but, ce dernier devra se trouver à au moins 50cm des limites latérales et de la ligne de fond. Il devra être lancé entre 6m et 10 m. Il ne sera lancé qu'une seule fois. Si après le premier jet, le but ne se trouve pas à la distance réglementaire, il sera placé à la main par l'adversaire à l'endroit qui lui semble le plus propice à son propre jeu, sans tenir du premier jet. L'adversaire peut, le cas échéant, déplacer le rond selon le règlement FIPJP.
2. Le cercle doit se trouver au minimum à 1m de la ligne de fond et 50 cm des limites latérales.
3. Toute boule ou but qui touche les poutres est considéré comme perdu. Il en est de même pour les boules et le but qui sortent du cadre. Si la ligne est matérialisée par un fil, la boule ou le but est nul dès que le fil est franchi (point d'appui).
4. Les boules qui touchent le plafond sont considérées comme jouées. Elles restent par conséquent à leur point d'immobilisation pour autant qu'elles soient en terrain autorisé.
5. Toute boule de tir arrêtée dans sa course par le retour de la boule tirée est considérée comme perdue. Il en est de même si le but est arrêté par la boule de tir et vice et versa.
6. Les boules et le but déplacés par le retour d'une boule ayant emprunté un terrain interdit, sont remis à leurs places primitives pour autant qu'ils aient été marqués.
7. Les matchs gagnés par forfait est de 13 à 0.
8. Pour les autres litiges, seul fait foi le règlement de la F.S.P.

Ce règlement a été modifié et adopté par l'assemblée des délégués des clubs participants, le vendredi 30 mai 2008, au Restaurant de la Pontaise, à Lausanne.